

Etaient présents : M. Millet, G. Dumas, M. Dodane, T. Robert, P. Modica, A. Ougier, A. Ardiet, J. Simondon, C. Simon, D. Bobillier et B. Grappey

Excusés : F. Léchailler, F. Vallot, P. Requena, I. Minotti

Procuration de : F. Léchailler à M. Millet, I. Minotti à T. Robert

Secrétaire de séance : B. Grappey

1 : Fourniture des repas de la cantine scolaire : Bien qu'ayant toujours satisfait les usagers et les responsables du service, le prestataire habituel sera remplacé, dès la rentrée prochaine, et ce, dans le seul intérêt des familles, par la Société Tisserand Restauration de Montferrand -le-Château. La société Tisserand propose ses repas au tarif unitaire de 3.24 € H.T., soit 3.41 € T.T.C. Cette décision est prise à l'unanimité par le Conseil.

2 : Tarifs 2012-2013 de la cantine scolaire : Le changement de fournisseur, paragraphe ci-dessus, permettra le maintien des tarifs prévus pour la prochaine année scolaire.

Rappel : repas enfant : 4.82 €, repas adulte : 5.76 €, goûter : 0.25 € (tarifs T.T.C.)

3 : Acquisition de parcelles forestières : La future soustraction de parcelles forestières au contrôle de l'O.N.F., lors de la réalisation du lotissement au lieu-dit Saint Gengulphe, entrainera le versement d'une indemnité de compensation à l'O.N.F.

Afin de réduire, ou de neutraliser cette dépense, la Commune peut proposer de nouvelles parcelles soumises à la gestion O.N.F. Une étude sera menée par la Commission afin de conseiller ou non, l'éventuel achat de six parcelles, (environ 110 à 120 ares), mises en vente sur le secteur des Landes.

4 : Vente d'une parcelle communale (suite...) : Un habitant désire acheter à la Commune une parcelle jouxtant sa propriété. Suite à une erreur cadastrale, il se trouve déjà propriétaire d'une partie de cette parcelle. Devant cette situation inhabituelle et afin d'éviter toute injustice, un compromis sera proposé à l'acheteur.

5 : Sel de déneigement : Le Conseil opte pour la signature d'une convention avec la Communauté du Grand Besançon pour la fourniture, à tarif réduit, de sel de déneigement. A ce jour, le tarif reste encore inconnu, mais on peut espérer une mutualisation importante et des commandes en grande quantité.

6 : Qualité du Service d'eau potable : Le rapport annuel du Syndicat de la Haute-Loue est dès à présent consultable par tous en mairie. Ce rapport indique un bon fonctionnement et une bonne gestion par la Société Gaz et Eaux, société assurant ce service en affermage. Le prix de revient moyen calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ d'un abonné est de 2.38 € / m³.

Quelques chiffres : 99 communes, 49 000 habitants, 21 610 abonnés, 3 385 000 m³ consommés en 2010 (+ 2.42%), plus de 1 160 km de conduites (sans les branchements) font que ce syndicat est l'un, voire même le plus grand de France.

7 : Remboursement de frais : Une somme de 28.18 € sera remboursée à la responsable du C.L.S.H. de juillet dernier, en raison de ses divers déplacements lors de cette animation.

8 : Remboursement du C.N.A.S. : Un remboursement pour trop perçu, du Comité National d'Action Sociale, de 210.04 € est bien sûr accepté par le Conseil.

9 : Participation de la Paroisse : La Paroisse a remboursé, pour un montant de 2 860,00 €, une grande part du montant des travaux de menuiserie effectués à la sacristie.

10 : Questions diverses :

a/ Mathieu Humbert a terminé son contrat au sein de la Commune le 31 juillet. Un grand merci lui est adressé par l'ensemble du Conseil, pour son travail et son dynamisme. Nous lui souhaitons une belle réussite dans son futur projet. Une étude est en cours, pour un poste à mi-temps, pour un éventuel remplacement.

b/ La DDCSPP (ex Jeunesse et Sports) accorde une aide de 3 000 € pour le site-pilote de l'école.

c/ Travaux urgents : le mur de l'école était devenu très dangereux pour la sécurité de tous. La décision a été prise de confier sa réfection aux entreprises Pillot et Dach. Aux cours de ces travaux, l'ancienne cavité de la fosse d'aisance c'est aussi écroulée, entraînant des petits travaux supplémentaires. Le montant final sera communiqué sur un prochain bulletin.

d/ Suite logique de regrettables agissements qui empoisonnent la vie de l'ensemble de la Commune, un groupe de garnements a été reconduit chez leurs parents, dans les véhicules de la Gendarmerie. Cet événement constitue le dernier avertissement avant le dépôt de plainte. Personne ne souhaite en arriver là, mais en cas de récurrence, se sera pourtant la seule solution, afin de remédier à ces conduites inacceptables.

e/Travaux de nettoyage : des travaux de nettoyage et de métallisation des sols à l'école et à la salle polyvalente, ont été confiés à la Société A.T.N. pour un montant de 886 € H.T. (1 059.66 € T.T.C.).

f/Plusieurs personnes nous ont signalé des vols de piles de bois en forêt ; soyez vigilants et repérez bien de façon très visible vos tas de bois, débordés ou non.

Le secrétaire de séance : Bernard Grappey

Naissance : Le 17 août est née à Besançon Mademoiselle Leyla Durupt dont les parents sont domiciliés 5 rue du Lavoir. Nous félicitons ces derniers et souhaitons la bienvenue à Leyla dans notre village.



*L'ASL Pétanque de Gennes vous informe de sa prochaine soirée « **Fondue géante** » qui aura lieu à la salle polyvalente. Le nombre de places étant limitées, réservez d'ores et déjà votre soirée du **samedi 1^{er} octobre 2011***

Apéritif offert

Jambon

Fondue

Salade

Dessert

Café

Animation organisée par un DJ

Tarif unique 18€

*Inscriptions auprès d'**Alexandra Ardiel** (03.81.55.75.59)*

Aucune inscription ne sera effective sans le règlement.

Date limite d'inscription le 23 septembre 2011.